



Des comptes à dormir debout

Le maire se vante, dans son dernier bulletin, d'une gestion sérieuse et rigoureuse qui laisserait apparaître un excédent de plus de 411 000 €. **Un pur jeu d'écritures comptables !**

Car l'artifice est là : provisionner des dépenses largement supérieures à ce qu'elles seront, tant en fonctionnement (2 fois plus importantes que les réalisations) qu'en investissement, **et le tour est joué !** Ainsi par exemple, en budgétant la totalité du coût de la future gendarmerie... qui n'a connu *aucun début de commencement de réalisation !*

Si ces comptes étaient sincères et l'excédent réel, pourquoi ne pas avoir engagé des dépenses utiles, comme la réfection des rues par exemple. Ce ne serait pas un luxe, depuis des années que chacun s'en plaint !

On aurait même pu envisager des baisses d'impôts ! Au lieu de tout cela, le maire se prépare à faire des dépenses qui seront autant de gouffres financiers. Voilà la réalité !

Lors du conseil municipal du 4 avril dernier, *Brice Canonge* a largement contesté la sincérité de ce budget, et cela figure au compte rendu rédigé par madame Bergogne : « les dépenses prévues sont supérieures aux dépenses réalisées » ; « **cet excédent est dû à de mauvaises prévisions** » dira *Jean-Loup Calini*.

Pour les budgets prévisionnels, il est indispensable d'avoir une programmation pluriannuelle des investissements (ne mettre dans le budget prévisionnel que ce qui sera probablement engagé dans l'année et non la totalité de la dépense).

On verrait alors la réalité de cette gestion ; et l'autosatisfaction ne serait pas de mise !

C'est pour cela, entre autre, que nous avons voté contre.

Cherchez l'erreur

Nous n'avons cessé de vous tenir informés sur le devenir de notre communauté de commune. Nous vous avons consultés. Nous avons demandé des débats en conseil municipal. « *Je ne dis pas il faut aller à Nîmes ou à Sommières, le minimum c'est d'entendre la population* » (Calini au dernier conseil). Peine perdue : le maire et son équipe ont fait la sourde oreille au nom de leur position majoritaire. « *On n'a pas voté mais on le votera* ».

Ils se sont retranchés derrière l'argument : « *on veut rester ensemble* » et **le maire a avoué lors du dernier conseil municipal qu'il avait toujours voulu aller à Nîmes Métropole !**

Voici également ce qu'il a déclaré mot pour mot : « *je pars du principe que nous sommes élus et que c'est ça la démocratie et poser des questions à des gens autant bien ça ne les intéresse pas forcément ...* » Et d'ajouter : « *c'est le conseil qui décide* » ; autrement dit : lui !

« *Vous ne nous l'avez pas dit mais j'ai cru comprendre que vous avez fait un sondage* » (le maire « au culot » au dernier conseil). Et de nous reprocher de vous avoir consulté par un questionnaire « *qui ne posait pas les bonnes questions* ». Lui ne pose pas de question : il impose son point de vue. Sur un sujet aussi grave, peu lui importe l'avis de ses administrés : **c'est lui qui décide pour vous**. C'est sa démocratie à lui, celle de sa majorité qui fonctionne comme un rouleau compresseur.

Il a même parlé d'une réunion publique sur le sujet, réunion à laquelle il a prétendu que seule une quinzaine de personnes étaient venues. *En fait, il faisait référence à SA réunion de bilan, reconnaissant par là son fiasco !*

(Suite au dos)



Jean-Loup CALINI



Christine BASTIDON



Jean-Pierre CROCCQ



Brice CANONGE



Tract financé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique, merci

Cherchez l'erreur (suite)

En attendant, les jeux sont faits, même s'il a prétendu, toujours au dernier conseil, que « *le Préfet n'avait pas encore pris sa décision* ». Surprenant, non ?

Il a argumenté en reprochant son endettement à « Pays de Sommières ». Mal lui en a pris : au même moment, ces derniers affichaient **un excédent de gestion de plus d'un million d'euros** (Midi Libre du 11 avril 2016) pendant que *Nîmes métropole se débattait avec les conséquences (57.417.312,12 €) d'un « emprunt toxique »* !

« *Ce sont les habitantes et les habitants de Nîmes Métropole qui vont payer l'ardoise, 36,26% (200.818.668,63 €) en tant que contribuable local, 35,06 % en tant que contribuable national et 28,68% en tant que client bancaire sous la forme de l'augmentation des frais bancaires* ». (Lettre du mouvement ATTAC aux élus de Leins Gardonnenque).

Un visionnaire le maire ? Même pas le marc de café de madame Irma !

Encore un exemple de sa façon de dire sa vérité : lors des vœux à la population, il a déclaré que les travaux de la future gendarmerie commenceraient en juin 2016. Au dernier conseil, il a avoué qu'il s'agissait seulement « des études » ! Et défense de parler de mensonge, sinon il poursuivra devant les tribunaux !

D'ailleurs, **il ne représente plus guère que lui-même** : à sa dernière réunion de bilan (38 présents en tout), il ne restait pas **15 personnes** quand on avait retiré les élus de la majorité, leurs familles et proches. *Plutôt que d'occuper l'estrade, comme avant, ils avaient choisi de s'asseoir dans la salle pour « faire foule »*. C'est dire...

N'empêche qu'il a le pouvoir pour 4 ans encore et peut décider de tout dans votre dos.

Arguments d'hier et réalités d'aujourd'hui

Hier les élus de Leins Gardonnenque ont brandi des épouvantails, qu'en est-il aujourd'hui ?

« *Développement économique, eau et assainissement, gestion des déchets, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), balisage des randonnées (tourisme, NDLR). Ces intégrations ne devraient pas poser de grosses difficultés. « Il faut préserver ce qui a été acquis par Leins Gardonnenque pour que cela ne retombe pas sur le dos des communes », rassure Nîmes Métropole. Idem pour l'instruction des permis de construire et le ramassage des ordures ménagères : Nîmes Métropole devrait reprendre les sept fonctionnaires territoriaux de Leins Gardonnenque.* » (Objectif Gard 4 mai 2016)

Michel Martin voudrait créer « *un syndicat intercommunal* » qui regrouperait les compétences que Nîmes Métropole ne possède pas comme le balayage des rues et le relai emploi.

En ce qui concerne la petite enfance, on évoque une intégration au SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) qui gère la crèche de Saint-Anastasia. C'est le poste le plus lourd financièrement parlant. **Ceci dit, quelque soit la collectivité qui gère, c'est toujours le contribuable qui paye !**

À ce sujet, la crèche de Parignargues, qui ne reçoit que 4 enfants de cette commune, les autres venant des autres communes de Leins Gardonnenque, est confrontée au fait que Pays de Sommières ne reprendra pas cette compétence. La réponse de nos élus est sans pitié : **vous allez à Sommières, alors débrouillez-vous ! Peu importe les parents concernés, l'essentiel c'est la vengeance**. Pourtant des solutions existent d'autant qu'elle est gérée par une association qui peut « migrer ». Oui mais voilà : les locaux appartiennent à la commune... alors on sacrifie pour l'exemple... puis on réalise qu'on a à y perdre et... on rétro pédale !

Toutes les infos de l'opposition en ligne

<http://saint-mamert-demain.blog4ever.com/>

Les élus d'opposition soutiennent l'action du GAC (ci-contre)

Le Groupement d'Action Citoyenne (GAC) est une association loi 1901 de réflexion et de défense communale.
Permanence à la maison Dumont tous les vendredi à 18 h 30.

